

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 03 FEVRIER 2023

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	08
Date de la convocation 26/01/2023.	

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à dix-huit heures cinquante-cinq le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert PAUCHON Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – IMBERT Joëlle – PONS Michel – LE MAGADURE Antoine - ARNAUD Amandine –

Absents excusés représentés : BUMAT Vincent (représenté par Mme IMBERT Joëlle) TESSA Dorine (représentée par Mr Georges ALLEMAND).

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Mise à jour du plan de financement de l'opération Méane de rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux – Demande d'une subvention complémentaire

M. le Maire expose que :

- A l'issue de la phase d'Avant-Projet Définitif de l'opération Méane dont le rapport a été validé en Décembre 2022, il ressort que le cout de l'opération est évalué à 850 000 € (200 000€ pour les études et 650 000 € pour les travaux)
- L'Etat dans le cadre du programme 2021 de Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du plan France Relance est engagé à cofinancer l'opération Méane à hauteur de 270 000€. Cette subvention d'Etat ayant été obtenue avec un taux de 40% sur une estimation initiale du coût d'opération de 675 000 €.
- La Région Sud dans le cadre du programme « Nos Communes d'abord 2022 » s'est engagée mi-2022 à cofinancer l'opération Méane avec une subvention de 200 000€
- Une demande de subvention pour Méane a été faite auprès du Conseil Départemental portant sur un montant de 96 544€ ; le vote de cette subvention est attendu pour début février 2023.
- Sur la base de ces 3 subventions, le besoin d'autofinancement pour Méane ressort à 283 456€ soit 33% du coût d'opération. Ce qui, compte tenu de la taille de notre budget et de l'augmentation très significative des taux d'intérêts pour tout nouvel emprunt, représente un effort colossal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230203-DELIB012023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

C'est pourquoi la municipalité sollicite une intervention complémentaire de l'Etat afin de financer à hauteur de 40% le surcout de 175 000 € constaté entre l'estimation initiale de coût d'opération et celle issue des conclusions de l'avant-projet.

En intégrant cette demande de subvention au titre de la DETR2023 pour un montant de 70 000 €, le plan de financement de l'opération Méane s'établit comme suit :

Nom de l'opération :		Méane			
Objet : Rénovation énergétique des 2 batiments communaux (Mairie et ex-cure)					
Cout de l'opération (en € HT) :		850 000 €	selon Avant-Projet validé en Décembre 2022		
Type	Organisme attributeur	Montant attribué	Base éligible	Taux d'intervention	Acte d'attribution
Subv.	Etat (DSIL+ ; France Relance)	270 000 €	675 000 €	40%	Arrêté du 7/6/21
Subv.	Région (Nos Commune d'abord)	200 000 €	850 000 €	24%	Arrêté du 6/7/2022
Subv.	Département	96 544 €	482 722 €	20%	Attendu le 7/2/23
Subv.	Etat (DETR)	70 000 €	175 000 €	40%	
Emprunt	Manteyer : Auto-financement	213 456 €	850 000 €	25%	

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités relatives au plan de financement de l'opération Méane telles que présentées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à instruire et signer la demande de financement complémentaire auprès de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Copie certifiée conforme.

Le Maire, Robert PAUCHON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230203-DELIB012023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023